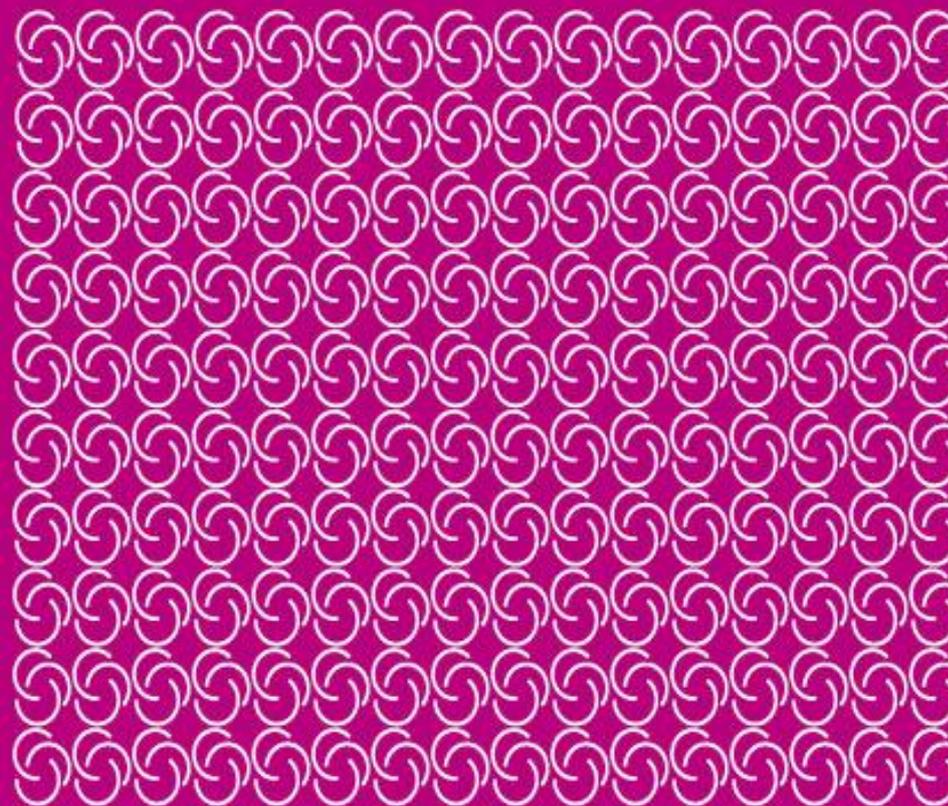


Synthèse

Etude VAE Partielle

en région Nord – Pas-de-Calais
2009-2013



Cette synthèse a été réalisée par le cabinet [GESTE](#)¹, structure coopérative de conseil et d'étude, fondée en 1973, retenu pour mener une étude sur la VAE Partielle en région Nord-Pas de Calais portée par le C2RP à la demande de l'Etat et la Région.

L'équipe Geste dédiée a été composée de Véronique Dessen Torres en tant que pilote du projet, accompagnée de Rodolphe Ejnes, Nicolas Desquinabo, et Liane Desseigne.

Le C2RP et Geste remercient l'ensemble des professionnels qui ont contribué à la réalisation de cette étude en apportant notamment leurs témoignages lors des entretiens.



Retrouvez toute l'actualité et les Publications de la VAE sur le <http://www.c2rp.fr/orientation-vae>

¹ <http://www.geste.com/etudes-et-conseils/> cabinet Conseils et Etudes.



SOMMAIRE

1. L'ETUDE.....	4
1.1 - Le contexte	4
1.2 - Les enjeux et objectifs	4
1.3 - La conduite et le suivi du projet.....	5
1.4 - Le contenu et déroulement des investigations	5
2. LA VAE PARTIELLE : DE QUOI PARLE T'ON ?	6
2.1 - En Nord-Pas de Calais, 30% des candidatures aboutissent à une VAE partielle.....	6
2.2 - Aujourd'hui, la VAE partielle est avant tout vécue comme une VAE totale non obtenue	7
3. QUELLES PRATIQUES POUR OPTIMISER LE PARCOURS	8
3.1 - En amont de la recevabilité.....	8
3.2 - Entre recevabilité et passage devant le jury	8
3.3 - Le passage devant le jury	10
3.4 - La période post jury	12
4. EN SYNTHESE	13
5. QUELS ENJEUX ET PERSPECTIVES ?	14
5.1 - Des enjeux transversaux.....	14
5.2 - Trois enjeux sur l'amont de la recevabilité.....	14
5.3 - Trois enjeux sur entre recevabilité et jury	15
5.4 - Trois enjeux post jury.....	15
5.5 - Et plus globalement.....	16
6. GLOSSAIRE	17



1. L'ÉTUDE

1.1 - Le contexte lors du démarrage de l'étude (juin 2015)

L'État et la Région Nord-Pas de Calais ont décidé de conduire une réflexion commune sur un des leviers de développement du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) institué par la loi de modernisation sociale en 2002 : la VAE partielle, facteur de réussite et non d'échec.

Malgré un début prometteur, l'évolution du nombre de personnes intéressées par la VAE demeure faible.

Plusieurs dynamiques ont été impulsées en région, par exemple :

- ▶ assurer une meilleure lisibilité de l'offre de certifications accessibles par la VAE,
- ▶ réduire les délais de mise en œuvre d'une VAE,
- ▶ développer l'information et le conseil dans des lieux de proximité pour les publics,
- ▶ concevoir des ressources complètes et explicites accessible à tous par Internet pour promouvoir la VAE...

Le C2RP a notamment été missionné pour assurer l'information et la professionnalisation des acteurs de la VAE implantés sur les territoires.

1.2 - Les enjeux et objectifs de l'étude sur la VAE partielle

Deux enjeux sont identifiés pour les commanditaires :

- ▶ Optimiser les parcours vers la VAE totale en amont du jury ;
- ▶ Mieux articuler un objectif (ou une situation) de VAE partielle et les suites de parcours vers la certification.

Cette étude doit nourrir la réflexion des acteurs sur :

- ▶ Ce qui explique les validations partielles, et les modalités de l'optimisation de parcours vers la VAE totale, d'une part ;
- ▶ Les suites de parcours post VAE partielle, éventuelles stratégies de VAE partielle avec une suite de parcours, d'autre part.

Par conséquent, ont été identifiés plusieurs objectifs :

- ▶ Mieux connaître et comprendre la réalité des parcours des candidats ayant obtenu une VAE partielle en région Nord-Pas de Calais entre 2009 et 2013 au regard notamment des autres régions.
- ▶ Recenser les pratiques innovantes auprès des acteurs professionnels (Points Info Conseil, certificateurs, jurys, acteurs du SPO²...) au niveau national et régional participant à la réussite des parcours des candidats ayant obtenu une VAE après l'obtention d'une VAE partielle.
- ▶ Établir des préconisations afin de faciliter le parcours des candidats et mettre en œuvre des actions ciblées auprès des acteurs professionnels et y intégrer les impacts liés à la récente réforme de la Formation Professionnelle.
- ▶ Faire émerger les éventuelles spécificités des territoires.

² Pour les sigles : voir glossaire en fin de document.



1.3 - La conduite et le suivi du projet

Le cabinet **GESTE**³ a démarré ses travaux en juin 2015, en lien avec le pôle Accompagner et le pôle Observer du C2RP.

Le C2RP a réalisé une mission technique de suivi : suivi opérationnel de l'étude, mise en relation de Geste avec les réseaux, communication interne et externe sur le projet, liens avec le comité de suivi d'étude...

Un comité de suivi d'étude, composé des représentants de la Région, de l'État, du C2RP et de l'équipe Geste, a été garant du respect du cahier des charges de l'étude. L'équipe Geste dédiée a été composée de Véronique Dessen Torres en tant que pilote du projet, accompagnée de Rodolphe Ejnes, Nicolas Desquinabo, et Liane Desseigne.

1.4 - Le Contenu et déroulement des investigations

- ⑤ Lancement de l'étude en juin 2015.
- ⑤ Exploitation de bases de données existantes en région.
- ⑤ Réalisation d'entretiens auprès des acteurs régionaux :
 - ▶ Institutionnels : Région, Pôle Emploi, DIRECCTE, représentant des partenaires sociaux... ;
 - ▶ Réseau régional AIO (Accueil Information Orientation) : ARML, FONGECIF, Pôle Emploi ; certificateurs (Rectorat, DRJSCS, Emploi, DRAC, Chambres des métiers, Universités... ;
 - ▶ OPCA/OPACIF : FONGECIF, AGEFOS PME, UNIFAF, UNIFORMATION, ANFH, OPCALIA...
- ⑤ Mise en œuvre d'entretiens approfondis des acteurs impliqués sur la VAE (orientation, accompagnement, jury) sur trois territoires croisés avec une dominante certificateurs :
 - ▶ Grand Béthune (diplômes Education Nationale) ;
 - ▶ Valenciennes (diplômes Université) ;
 - ▶ Lille (diplômes Santé et Social).
- ⑤ Conduite d'un benchmark : recensement de plus de 10 pratiques innovantes sur les territoires en région et hors région. Les dispositifs et territoires analysés ont été sectionnés à partir d'expériences identifiées par le C2RP et de la connaissance du cabinet Geste.
- ⑤ Enquête en ligne auprès des candidats : envoi à 450 adresses valides de candidats à des certifications gérées par l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et les Chambres Métiers (pas de coordonnées fournies par le Ministère de l'Emploi et par la DRJSCS). Au total, l'enquête a traité plus de 140 enquêtes. Parmi les répondants, on note une forte surreprésentation des diplômés du supérieur (46%) ; 70% de personnes en emploi ; les diplômés ciblés dépendant à 34% de l'Education Nationale, à 37 % de l'Enseignement Supérieur).
- ⑤ Réalisation et analyse d'entretiens téléphoniques qualitatifs auprès de 25 candidats.
- ⑤ Rédaction d'un rapport intermédiaire mettant en avant les principaux résultats des travaux entamés et des enquêtes.
- ⑤ Restitution du contenu du rapport final auprès des contributeurs de l'étude en mai 2016, soit près de 25 participants lors d'une réunion d'échanges.
- ⑤ Livraison du rapport final présentant les constats et conclusions de l'analyse, les interprétations, limites et recommandations (fondées et réalistes) qui en découlent, et prenant en compte des compléments d'informations issus de la réunion d'échanges de mai 2016. Un support de présentation et une synthèse, en vue notamment des

³ <http://www.geste.com/etudes-et-conseils/> cabinet Conseils et Etudes.



restitutions qui auront lieu en 2017 auprès des acteurs de la VAE, ont également été réalisés.

Deux points de vigilance sur la lecture de résultats :

- ▶ Les données fournies sont principalement des données d'enquête : l'échantillon des répondants ne couvre pas tous les diplômes préparés (une partie des certificateurs n'a pas pu fournir de coordonnées) ; les diplômes sont très largement surreprésentés.
- ▶ Les analyses se veulent transversales tous diplômes, tous certificateurs. Or, les histoires et les pratiques sont diverses, notamment à l'Université (décret spécifique, VAPP

2. LA VAE PARTIELLE : DE QUOI PARLE T'ON ?

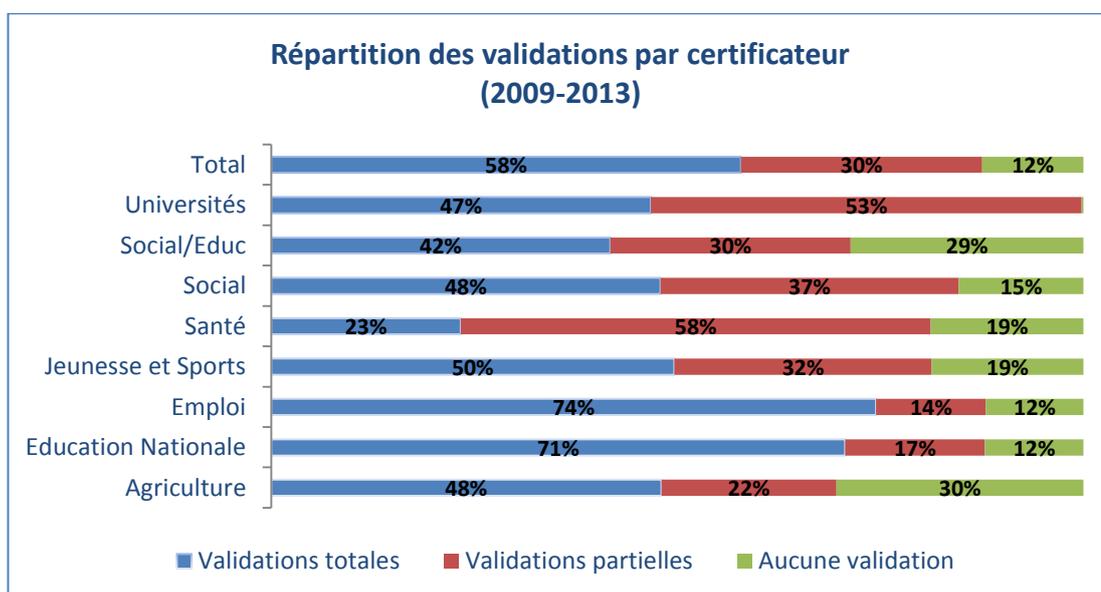
La VAE partielle est une **décision de jury**, qui valide pour un candidat une partie uniquement de la certification.

2.1 - En Nord-Pas de Calais, 30% des candidatures aboutissent à une VAE partielle⁴.

En 2012, 3 842 dossiers VAE ont été présentés devant un jury (soit 0,21% de la population active), 30% ont abouti à une VAE partielle.

NB : La VAE est plus souvent partielle pour les diplômes de la santé et des universités ; moins souvent partielle pour les diplômes de l'Education Nationale et les titres du Ministère de l'Emploi.

Les diplômes de l'Education Nationale, qui ont plus de candidats, représentent le même volume de VAE partielle que les universités et la santé.



Source : C2RP, Base statistique des certificateurs

NB : Ces données concernent le nombre de dossiers, et non le nombre de candidats, une même personne pouvant passer plusieurs diplômes en VAE.

Les seules données qui croisent l'information sur l'obtention d'une VAE partielle et les profils de candidats sont celles de la base des bénéficiaires du [PASS_VAE](#) (dispositif d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi en majorité⁵).

⁴ <http://www.geste.com/etudes-et-conseils/> cabinet Conseils et Etudes.

⁵ Et également aux salariés de la fonction publique hospitalière et quelques autres catégories minoritaires parmi les bénéficiaires.



D'après ces données, qui ne sont donc pas représentatives du profil de l'ensemble des candidats :

- ▶ Les femmes valident plus et abandonnent moins. Quand elles valident, leur VAE est plus souvent partielle.
- ▶ L'âge n'a, quant à lui, aucune influence sur le fait d'avoir validé (ou non) et d'avoir abandonné (ou non) son parcours VAE.
- ▶ Le niveau de diplôme à l'entrée dans le dispositif a un impact non négligeable sur l'obtention, avec les niveaux VI qui sont une part plus importante à n'avoir aucune validation, et les niveaux III et plus qui obtiennent plus de validation partielle.
- ▶ Le niveau du diplôme suivi lors de la VAE a très peu d'impact, sauf pour les niveaux I et II qui ont de meilleurs résultats (mais l'effectif faible limite la généralisation de cette observation, et n'indique qu'une tendance).

2.2 - Aujourd'hui, la VAE partielle est avant tout vécue comme une VAE totale non obtenue...

La quasi-totalité des candidats vise une VAE totale (95% des candidats interrogés dans l'enquête souhaitent, au lancement de leur démarche VAE, obtenir un diplôme complet ; 73% déclarent qu'ils pensaient, juste avant le jury, valider totalement - *source enquête Geste*). En conséquence, la VAE partielle est principalement conçue comme une VAE non totalement obtenue.

... alors qu'elle pourrait être plus souvent perçue comme une étape vers la certification.

Il existe des « stratégies de parcours progressif vers la certification », qui sont néanmoins faiblement valorisées :

- ▶ Certaines stratégies consistent à passer à la fois un diplôme inférieur pour obtenir une VAE totale et un diplôme supérieur pour tenter d'obtenir une VAE totale et risquer d'obtenir une VAE partielle (Education Nationale sur Bac/BTS et Université sur Licence/Master).
- ▶ Certains candidats ont conscience qu'ils n'ont pas toute l'expérience requise : ils visent une VAE partielle en sachant qu'il faudra compléter en aval par de la formation ou un complément d'expérience pour acquérir la certification (en formation ou en VAE); certains parmi eux ciblent une VAE partielle en plus d'un parcours de formation pour limiter l'investissement (temps/ financement) en formation pour acquérir une certification.
- ▶ Certains candidats qui veulent « prendre leur temps » cherchent à valider « petit à petit ».

La VAE partielle peut être (très marginalement cependant) une manière de valider certaines compétences sans objectif de certification (ex : module sur le management).

Les suites de parcours post VAE partielle sont réelles et aboutissent le plus souvent à la certification.

Parmi les répondants à l'enquête (personnes ayant obtenu une VAE partielle) qui déclarent avoir cherché à obtenir la certification après une VAE partielle, 80% l'ont effectivement obtenu.

- ▶ Travailler sur la VAE partielle peut donc s'inscrire dans trois perspectives distinctes et complémentaires : analyser et/ou optimiser les parcours vers une VAE totale ;



- ▶ Analyser et/ou optimiser les suites de parcours post VAE partielle ;
- ▶ Promouvoir des stratégies de parcours VAE partielle + compléments de parcours vers la certification.

Les pratiques actuelles ont été analysées au regard de ces trois prismes.

3. QUELLES PRATIQUES POUR OPTIMISER LE PARCOURS VERS UNE VAE TOTALE OU POUR VALORISER LA VAE PARTIELLE COMME ETAPE ?

3.1 - En amont de la recevabilité

L'accès à l'information et le choix du diplôme ne sont pas des freins à l'engagement d'un parcours d'accès à la VAE :

- ▶ L'information sur la VAE semble accessible, même si le paysage des acteurs est encore en mouvement (articulation en cours PIC/ SPRO dont CEP/ Interval (dispositif d'accueil et d'accompagnement de proximité inter ministères) etc.
- ▶ Les candidats ayant obtenu une VAE partielle s'estiment en majorité bien conseillés sur le choix du diplôme (*source enquête Geste*).

Mais il y a peu de parole ou d'analyse partagée, en amont de la recevabilité, sur le risque d'une VAE partielle non souhaitée ou sur l'opportunité de stratégies VAE partielle + suites de parcours :

- ▶ Le discours semble encore peu présent sur la VAE partielle en amont de la recevabilité : 40 % des candidats ayant obtenu une VAE partielle disent qu'on ne leur en a pas parlé en amont.
- ▶ Peu d'acteurs réalisent une analyse formelle sur les freins de l'individu pour prétendre à une VAE totale (maîtrise de l'écrit, expérience insuffisante ne couvrant pas tous les domaines...) car « la demande de recevabilité est un droit » (quelques certificateurs- sur des certifications déjà découpés en blocs : Université, UNIFAF, titres professionnels / Ministère de l'Emploi...- disent néanmoins conseiller dès l'amont de la recevabilité des parcours progressifs vers la certification articulant la VAE partielle avec d'autres étapes).
- ▶ Le travail sur le choix de la voie vers la certification (VAE / Formation/ Evaluation - Validation d'acquis) ne semble pas systématique car les acteurs répondent à la « demande de VAE » et certains acteurs étaient spécialisés VAE jusqu'à il y a peu.

Certains certificateurs accordent néanmoins la recevabilité... en anticipant que la VAE sera partielle et qu'il y aura une suite de parcours possible (Université : la recevabilité est accordée quand le seuil de compétences potentiellement validables est estimé à 30 % - spécificité université : décret enseignement supérieur et VAPP ; DRJSCS : recevabilité accordée quand un minimum de 2 blocs de compétences à valider sont identifiés, pour éviter de bloquer les profils « à potentiels » dans des secteurs qui cherchent à « qualifier », comme par exemple pour les Educateurs Jeunes Enfants).

3.2 - Entre recevabilité et passage devant le jury

L'accès à l'accompagnement n'est pas un frein à l'optimisation du parcours VAE :

- ▶ 80 % des candidats ayant obtenu une VAE partielle (*source enquête Geste*) ont bénéficié d'un accompagnement.
- ▶ Les voies d'information sur l'accompagnement sont nombreuses (notamment via les PIC, mais aussi les organismes de formation, Interval, les OPCA, CEP...).



- ▶ L'offre d'accompagnement a été travaillée (notamment dans le cadre du PASS VAE), est structurée et territorialisée (avec quelques inégalités territoriales néanmoins).
- ▶ Le financement est très lisible pour les demandeurs d'emploi (PASS VAE) un peu moins pour les salariés (plan de formation, CPF, Congé VAE, CIF...).

La qualité de l'accompagnement a été travaillée, mais reste de fait un objet d'attention permanent :

- ▶ Les acteurs régionaux ont travaillé sur la qualité de l'accompagnement : une charte régionale de l'accompagnement / un cahier des charges PASS VAE précisant les attendus...
- ▶ La qualité reste néanmoins un objet permanent d'attention : 60% des candidats ayant obtenu une VAE partielle (enquête) et ayant été accompagnés estiment que l'accompagnement a été bon (37%) ou excellent (23%), 40% ont un avis négatif, (*Source Enquête geste*).

Certains candidats cherchent à optimiser leur parcours vers la VAE totale en organisant, en amont du jury, des compléments de formation ou d'expérience (permis par le décret de 2014⁶ sur un bloc de compétences).

Les compléments d'expériences ou de formations existent dans 30% des parcours de personnes ayant obtenu une VAE partielle (*source enquête Geste*).

Quelques acteurs ont mis en place des dispositifs formalisant ces compléments de formation dans des dispositifs d'accompagnement (UNIFAF avec son dispositif de soutien de branche nommé DSB ou d'expérimentation (Expérimentation DGEFP/Pôle Emploi/AFP). En dehors de ces pratiques, les accompagnateurs évoquent des difficultés à identifier l'offre et les financements associés.



Source : Enquête GESTE

Tous les accompagnateurs « préparent » au jury selon des modalités qui semblent globalement adaptées aux candidats mais l'éventualité d'une VAE partielle et les suites de parcours à associer ne sont pas évoquées systématiquement, ce qui a des incidences certaines sur les suites de parcours

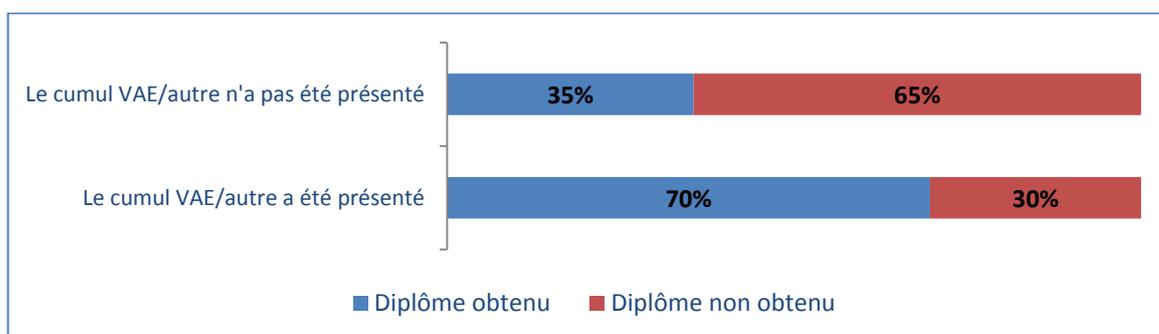
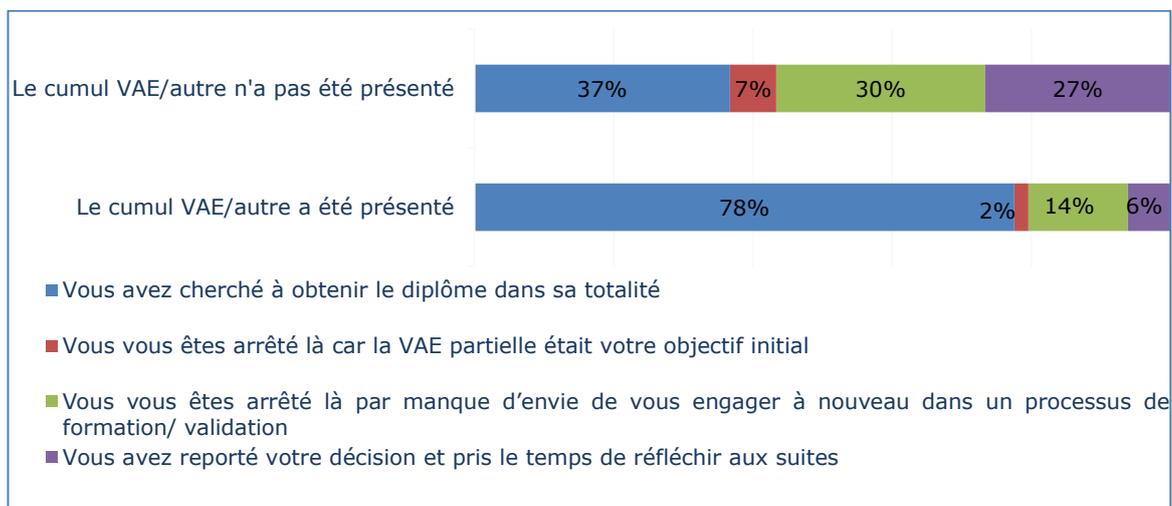
Seuls deux tiers des candidats ayant obtenu une VAE partielle disent que l'éventualité d'une VAE partielle leur a été présentée.

⁶ Décret n°2014-1354 du 12 novembre 2014 portant diverses mesures relatives à la VAE.



Or, le fait d'obtenir des informations en amont du jury sur la possibilité de cumuler la VAE partielle, et suite de parcours (formation, compléments d'expérience) a un **impact direct** sur la volonté de poursuivre le parcours vers la certification.

Logiquement, cela a aussi un impact direct sur l'obtention du diplôme.



Source : Enquête GESTE

3.3 - Le passage devant le jury

Les pratiques (rencontre ou pas du candidat) et les compositions (nombre, profil des membres) sont différentes selon les certificateurs... Il y a donc une difficulté à parler globalement de leurs incidences sur la VAE partielle.

Certains candidats ayant obtenu une VAE partielle se plaignent de l'écart entre les attentes du jury et l'approche « professionnelle » qu'ils estiment devoir être prépondérante. Il existe des pratiques de professionnalisation et d'outillage des jurys pour optimiser l'approche « validation d'expérience » plutôt que validation de connaissances, mais il y a nécessairement toujours des enjeux d'optimisation des approches.

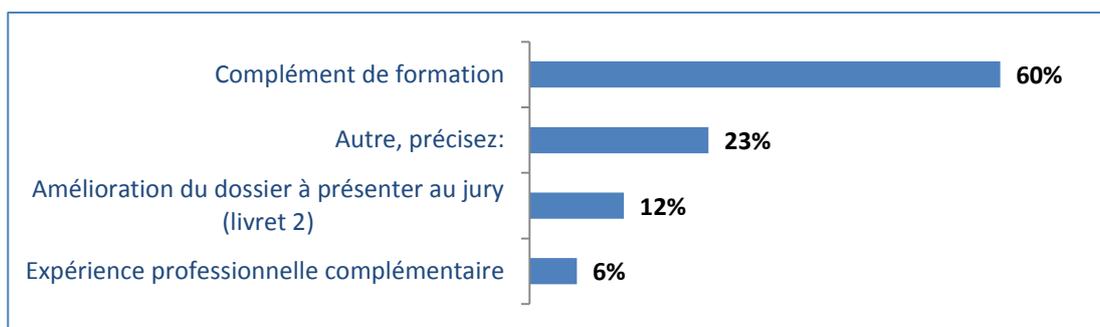
Les **pratiques de communication de résultat** sont différentes selon les certificateurs : en direct, par courrier, les 2, ou pas de communication du tout.

Les préconisations portent avant tout sur la formation.

Mais tous les candidats ne reçoivent pas de préconisations du jury : seuls 63% des candidats ayant obtenu une VAE partielle (enquête) disent avoir reçu des préconisations, et 21% d'entre eux ont dû les demander. Les préconisations sont beaucoup plus courantes (75%) quand le résultat est annoncé en face à face que quand il est annoncé par courrier (48%).

Or, l'absence de préconisations du jury conditionne très nettement les suites de parcours.



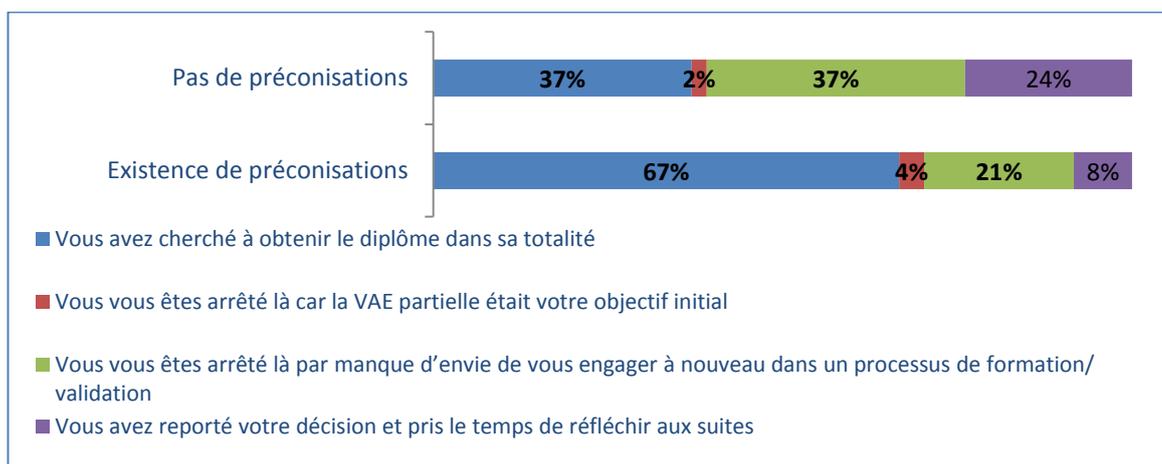


Source : Enquête GESTE

La décision d'arrêter est plus forte quand il n'y a pas de préconisation (39%) que quand il y en a (25%).

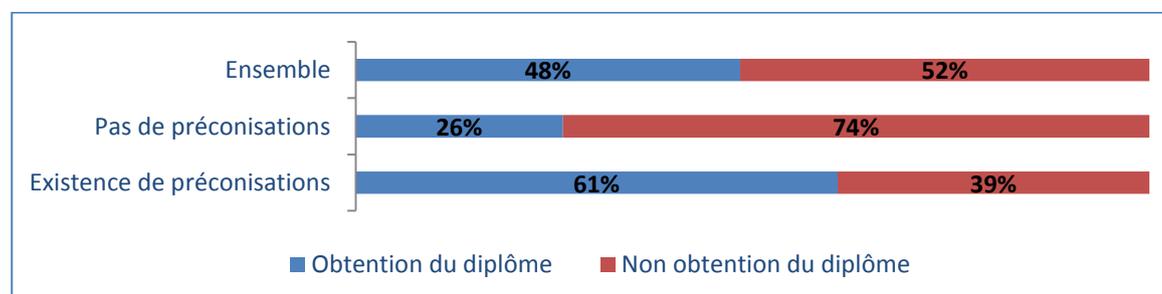
La décision de poursuivre et rechercher à obtenir le diplôme est prise à 67% suite aux résultats et est reportée à 8% quand il y a des préconisations, contre 37% et 24% quand il n'y en a pas.

Le recours à un conseil ou à un accompagnement post VAE est plus fréquent quand la décision du jury a été annoncée en face à face (50%) par rapport à quand elle a été annoncée par courrier (30%).



Source : Enquête GESTE

Au-delà des suites de parcours, l'existence de préconisations du jury renforce les chances d'obtention du diplôme.



Source : Enquête GESTE



3.4 - La période post jury

Les suites de parcours immédiates concernent 55% des candidats, dont 14% ont reporté leur décision. Comme indiqué supra, les suites de parcours sont plus fréquentes quand : l'accompagnement a évoqué la possibilité de suites post VAE partielle, quand le jury a fait des préconisations, et quand la décision a été annoncée en face à face.

L'accompagnement post jury ne concerne qu'une petite minorité de candidats ayant obtenu une VAE partielle, alors que l'entretien post jury est financé / finançable pour les demandeurs d'emplois (PASS VAE), et souvent pour les salariés.

- ▶ Seuls **40% disent avoir bénéficié d'un conseil (18%) ou d'un accompagnement (23%),** le plus souvent par l'organisme de formation ayant assuré l'accompagnement pré-jury (*source enquête Geste*).
- ▶ **Peu de candidats** déclarent avoir été contactés par une structure... alors que les structures évoquent la difficulté à faire venir les candidats malgré des tentatives de contacts.
- ▶ **De fait :** les candidats **n'identifient pas toujours la possibilité** d'un accompagnement post VAE partielle (parce que non systématiquement discutée en amont du jury) ; ils sont souvent invités à « se prendre en main seuls » (la VAE est une démarche individuelle) pour organiser une suite de parcours ; les accompagnateurs ne sont pas informés des résultats... et ne peuvent donc pas cibler leur relances ; certains candidats trop déçus peuvent abandonner l'idée d'une suite (1/4 des candidats, *source enquête Geste*).

La structuration des suites de parcours n'est pas aisée :

- ▶ Il **existe des enveloppes et quelques partenariats de projet** pour faciliter le recours à la formation post VAE partielle : Pôle Emploi avait jusque récemment une enveloppe AIF, Aide Individuelle à la formation, pour la VAE Partielle (jusqu'à 3 200 euros par personne pour réaliser une formation post VAE partielle en vue d'obtenir une VAE totale), elle est aujourd'hui, incluse dans une enveloppe globale AIF (épuisée au dernier trimestre 2015...); UNIFAF évoque une enveloppe « post VAE » dans le cadre du CIF (peut être demandée par le salarié avec une prise en charge jusqu'à 35% de la durée totale de la formation permettant d'accéder au diplôme) ; le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, le CNFPT et la DRAC ont développé un partenariat tripartite pour financer les formations complémentaires post VAE partielle de l'enseignement artistique supérieur/fonction publique.
- ▶ Il apparaît que les **compléments de formation** sont facilités quand l'acteur a une connaissance ou un recours facile à l'offre, notamment quand le même organisme accompagne et propose des formations complémentaires.

Mais plus globalement, on observe :

- ▶ Une faible structuration / lisibilité d'ensemble des modalités de parcours post jury (compléments mobilisables, modes de financements...).
- ▶ Parfois peu de compléments de formation existants (enjeu de modularisation de l'offre de formation), notamment pour les certifications de l'Education Nationale.
- ▶ Un questionnement sur les acteurs les plus pertinents pour organiser une suite de parcours post VAE partielle : l'accompagnateur (confiance / suivi de la relation) ; un acteur de l'emploi ou PIC (connaissance de l'ensemble de l'offre de formation mobilisable, lien avec les enjeux du parcours au-delà de la seule VAE...).

Les candidats qui ont cherché à obtenir le diplôme dans sa totalité le font principalement par le recours à la formation, et dans une moindre mesure par une nouvelle candidature VAE.



4. EN SYNTHESE

	ATOUS pour		FREINS pour	
	Optimiser VAE totale	Encourager suite de parcours	Optimiser VAE totale	Encourager suite de parcours
En amont de la recevabilité	Accès satisfaisant à l'information. Bon ciblage des diplômés.	Quelques acteurs exposent l'existence de stratégies possibles de VAE partielle et y préparent les candidats : préparation de 2 diplômes de niveaux différents, étalement dans le temps...	Peu d'échanges sur les freins à la VAE totale car la demande de recevabilité est un droit. Peu d'échanges sur les choix de parcours vers la certification : VAE ou formation ?	Peu de discours sur VAE partielle puis suite de parcours.
Entre recevabilité et jury	Accès à l'accompagnement assez aisé. Qualité travaillée mais pas toujours existante selon les candidats. Des pratiques de compléments d'expériences et de formation.		Les pratiques de compléments d'expériences et de formation avant le jury restent minoritaires et ne semblent pas systématiquement envisagées.	L'éventualité d'une VAE partielle et les suites de parcours à associer ne sont pas évoquées systématiquement alors que l'effet est flagrant sur les suites de parcours.
Passage devant le jury	Des dynamiques de professionnalisation des jurys pour limiter l'approche « contrôle de connaissance » et valoriser l'analyse de l'expérience.	Des pratiques de communication de résultats utiles pour les suites de parcours : en face à face et avec préconisations.	Quelques pratiques de contrôle de « connaissance » qui semblent perdurer d'après les candidats. Difficulté à mobiliser des jurys... et à prendre le temps de les professionnaliser à l'exercice. 30% des candidats obtiennent une VAE partielle.	Des pratiques de communication de résultats tardives et par courrier, parfois sans préconisation, qui limitent très largement les suites de parcours.
Période post - jury	La suite de parcours aboutit généralement à l'obtention du diplôme (80%).		55% seulement de suites de parcours immédiates. L'accès à l'accompagnement post jury concerne une petite minorité de candidats (peu de structuration des dispositifs post jury, faible information sur les acteurs et les financements mobilisables, pas d'information sur les résultats à ceux qui doivent convaincre les candidats). Des compléments formation peu identifiés ou absents (enjeu de modularisation de l'offre de formation).	



5. QUELS ENJEUX ET PERSPECTIVES ?

5.1 - Deux enjeux transversaux

Le discours sur la VAE et la VAE partielle

Engager les acteurs à :

- ▶ Echanger avec les candidats en amont sur **la voie la plus appropriée pour l'accès à la certification** : VAE, formation, évaluation d'acquis et validations partielles successives ?
- ▶ Avoir un discours dès l'amont et au long de l'accompagnement sur **l'éventualité de la VAE partielle** en raison des expériences ou compétences manquantes ou d'éventuels freins autres (en restant vigilant à ne pas « faire le jury avant le jury »)... puis envisager de compléter le parcours par de la formation ou une expérience (dans la limite du décret) et limiter ainsi le « risque » de VAE partielle lorsqu'une VAE totale est attendue.
- ▶ Evoquer la VAE partielle comme une **éventuelle étape vers la certification**, qui peut être complétée par de la formation ou un complément d'expérience post jury (et préciser les taux d'accès à la certification).

Le suivi des données sur les parcours VAE dont sur la VAE partielle et les suites de parcours⁷ :

- ▶ Optimiser, en lien avec les déclinaisons de la loi sur la formation professionnelle, **l'observation des parcours VAE et créer des outils de suivis inter-certificateurs.**
- ▶ Donner les moyens aux acteurs de **suivre les parcours des candidats post-VAE partielle**, et de prendre contact avec eux pour favoriser un accompagnement post-jury.

5.2 - Trois enjeux sur l'amont de la recevabilité

L'information

- ▶ **Sur l'éventualité** (quel que soit le profil) **de ne pas accéder à la VAE totale** cumulée avec :
 - Une analyse de la pertinence d'un parcours VAE par rapport à un autre parcours vers la certification ou la reconnaissance attendue (formation, évaluation d'acquis) ;
 - Une analyse et des échanges sur les éventuels freins individuels à un parcours VAE ;
 - Une information sur les moyens d'optimiser le parcours vers la VAE totale si souhaitée :
 - ciblage de diplômes moins élevés,
 - compléments d'expériences et de formation en amont du jury.

⁷ La loi (article V) 2014 relative à la Formation Professionnelle introduit une obligation de suivi par les CREFOP et CNEFOP de la VAE



- ▶ **Sur la VAE partielle comme étape de parcours vers la certification, en précisant :**
 - Les types de parcours possibles :
 - VAE et complément formation,
 - VAE et complément d'expérience,
 - Plusieurs VAE partielles pour répartir l'effort dans le temps.
 - Les modes d'accompagnement et de suites de parcours post-VAE partielle.

Le ciblage du (des) certification(s)

- ▶ **Poursuivre les dynamiques en cours** (qui aident – entre autres - à une qualité de ciblage du (des) diplôme(s) :
 - [Professionnalisation des acteurs par le C2RP](#),
 - Dispositif Interval
 - ...

La précision des périmètres d'information conseil des acteurs du SPRO (PIC VAE, CEP, SPO, Interval, Centre valideurs) et plus largement la stabilisation de l'articulation information / orientation / conseil sur les territoires.

5.3 - Trois enjeux entre recevabilité et jury

L'accessibilité : information et financement de l'accompagnement

- ▶ Continuer à structurer l'accès à l'information et aux financements sur **l'accompagnement**.

La qualité de l'accompagnement

- ▶ Continuer à promouvoir les pratiques d'accompagnement de qualité (charte, référencement d'organismes...) pour limiter les VAE partielles « subies » parce que mal préparées.
- ▶ Engager les acteurs de l'accompagnement à **évoquer** l'éventualité d'une VAE partielle, et les **suites de parcours** possibles, ainsi que les **relais à mobiliser post jury**.

Le développement des pratiques d'articulation accompagnement VAE/formation ou complément d'expériences

- ▶ Développer ces pratiques dans la mesure du décret VAE de décembre 2014 (formations réglementaires, 1 bloc de compétences).
- ▶ Mieux informer les acteurs sur les « compléments » mobilisables et leurs financements (ex : référents VAE de Pôle emploi).

5.4 - Trois enjeux post jury

Les pratiques de communication et de préconisations des jurys

- ▶ Engager les certificateurs à demander au jury **de communiquer et de préciser leurs préconisations post VAE partielle** en face à face **et** par écrit ; et de faire le lien avec l'offre (de formation, de complément d'expérience) disponible.



L'entretien et l'accompagnement post jury

- ▶ **Mieux structurer et faire connaître l'offre d'accompagnement post jury** : ses objectifs, ses contenus, son financement.
- ▶ Préciser quels **acteurs en ont la charge** et leur lien avec les acteurs du CEP.
- ▶ Travailler avec les acteurs de l'accompagnement amont, les jurys et avec ces acteurs **les modes d'incitation des candidats** à un entretien ou à un accompagnement post jury.
- ▶ Travailler la levée les **freins périphériques** de disponibilité ou d'éloignement post jury.

La structuration des parcours post jury

- ▶ Identifier et faire connaître les « **offres** » de **formation** et de compléments d'expériences mobilisables post jury et les financements mobilisables.
- ▶ Travailler les **critères de conseil** (ou de choix) : suite de parcours en VAE / suite de parcours en formation.
- ▶ **Capitaliser et communiquer** sur des parcours VAE partielle + complément et validation pour « donner à voir » aux acteurs et aux candidats.

5.5 - Et plus globalement

Articuler la réflexion sur la VAE partielle comme étape vers la certification avec :

- ▶ **Les dynamiques et débats actuels autour :**
 - Du SPRO et donc du CEP,
 - Des blocs de compétences, modularisation des formations, passerelles inter-certifications/inter-certificateurs,
 - Evaluation des acquis et mise en œuvre du socle commun de connaissance et compétences (CLEA).
- ▶ **Et les propositions du :**
 - COPANEF (rapport de décembre 2015),
 - Projet de loi El Khomri,
 - Futur rapport de l'IGAS.



6. GLOSSAIRE

AIF	Aide Individuelle à la Formation
AIO	Accueil, Information, Orientation
ANFH	Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier
ARML	Association Régionale des Missions Locales
CEP	Conseil en Evolution Professionnelle
CIF	Congé Individuel de Formation
CIF	Congé Individuel de Formation
CLEA	Socle de connaissances et de compétences professionnelles
CNFPT	Centre National pour la formation dans la Fonction Publique Territoriale
COPANEF	COmité PAritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation
CPF	Compte Personnel de Formation
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail, et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EN	Education Nationale
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
OPACIF	Organisme PAritaire au titre du Congé Individuel de Formation
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PIC VAE	Point Info Conseil VAE
SPO SPRO	Service Public de l'Orientation / Service Public Régional de l'Orientation
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VAPP	Validation des Acquis Professionnels et Personnels



LE C2RP

Le [C2RP](#), **Carif-Oref, Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF) et Observatoire Régional Emploi Formation (OREF)** remplit une mission d'intérêt public en faveur du déploiement des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi.

Structuré en groupement d'intérêt public (GIP), le C2RP est financé par l'État et la Région et bénéficie du soutien du Fonds social européen pour certaines de ses actions.

Lieu de partenariat, de production et de diffusion d'information, le C2RP contribue à l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux et appuie les professionnels en charge de favoriser la continuité des parcours tout au long de la vie.



Membre du réseau des Carif Oref

C2RP

3 boulevard de Belfort
59000 Lille
Tél : 03 20 90 73 00

